



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 6964

## Texte de la question

Mme Jacqueline Fraysse appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur l'avenir de l'hôpital Goüin situé à Clichy. Elle s'inquiète de l'avenir de cet établissement de soins à vocation chirurgicale qui assure de plus un important service de proximité en médecine générale et spécialisée, comme en soins infirmiers et médico-techniques. En effet, l'ensemble de ces activités de proximité représente 50 000 actes par an. En outre, l'hôpital Goüin est un partenaire de coopérations locales dans le cadre de réseaux de cancérologie, diabétologie et gérontologie dans les Hauts-de-Seine. Dans le cadre de la restructuration de l'offre de soins dans ce secteur, l'agence régionale de l'hospitalisation d'Ile-de-France avait entériné un projet de coopération prévoyant le transfert de la chirurgie à l'hôpital du Perpétuel-Secours, la création de 94 lits pour le suivi post-opératoire et la réadaptation, ainsi que le maintien des consultations externes. Or, l'ARHIF semble remettre en cause ce projet, ce qui a provoqué une vive émotion des élus locaux, des professionnels de santé et de la population. C'est pourquoi elle lui demande de lui préciser ce qu'il envisage quant au maintien de l'activité chirurgicale, des consultations externes et au financement des 94 lits prévus.

## Texte de la réponse

L'attention du ministre a été appelée sur l'avenir de l'hôpital Goüin situé à Clichy. L'objectif poursuivi par l'agence régionale de l'hospitalisation d'Ile-de-France, depuis le début de la négociation, est de spécialiser les trois hôpitaux de Goum, Notre Dame du Perpétuel Secours et l'Hôpital Franco-Britannique sur des activités répondant mieux aux besoins hospitaliers de leur bassin de vie en leur assurant ainsi un véritable avenir. Ainsi, au terme de la restructuration en cours et des travaux immobiliers qui l'accompagnent, l'hôpital Goüin sera transformé en établissement neuf de 94 lits de soins de suite dont 30 de soins de suite spécialisés. Cette création d'un établissement neuf apporte une réponse de qualité à un besoin de santé prioritaire de la région. L'activité chirurgicale devrait s'interrompre et celle de médecine être transférée à l'hôpital du Perpétuel Secours en juin. Les travaux se dérouleront en 2003 et 2004 de manière à permettre l'ouverture à pleine capacité courant 2005. Par ailleurs, l'ARH d'Ile-de-France propose que soit créée une consultation spécialisée en relation avec les soins de suite, tout en maintenant une consultation de médecine générale ouverte au public. Une activité de radiologie serait poursuivie mais principalement dédiée aux malades hospitalisés. L'activité de laboratoire serait transférée à l'hôpital Notre-Dame du Perpétuel Secours. Enfin, en cohérence avec ce recentrage de l'activité externe de l'établissement sur des activités en relation directe avec sa nouvelle spécialisation, le ministre est tout à fait favorable à la mise au point avec les responsables de l'hôpital Beaujon qui ont manifesté leur intérêt pour ce projet, d'une maison médicale dédiée à l'accueil et la prise en charge des soins non programmés. Elle pourrait être installée sur le site de l'hôpital Goüin. L'ARH Ile-de-France est disposée à participer à son financement. Ce projet est de nature à améliorer la prise en charge des urgences dans la ville de Clichy et dans les communes voisines. Au total, les différentes propositions de l'Ile-de-France conduisent à l'installation sur la commune de Clichy d'un établissement de soins de suite neuf, au maintien de certaines activités des consultations externes ainsi qu'à la création d'une maison médicale.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Jacqueline Fraysse](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (4<sup>e</sup> circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6964

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

## Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 14 avril 2003

**Question publiée le :** 25 novembre 2002, page 4420

**Réponse publiée le :** 21 avril 2003, page 3227